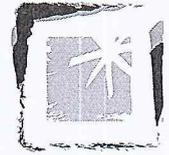


N° DEL/2024-114



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnauld.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Service des encombrants en porte à porte

Depuis plus de 15 ans, les services du SIRTOM et de la Communauté de Communes procèdent au ramassage des encombrants « en porte à porte ».

Il est proposé de poursuivre le service des encombrants dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Une collecte des objets encombrants sera programmée tous les deux mois, les mercredis (5 secteurs déterminés – maximum 8 clients par journée)
- Une redevance de 57 € sera demandée pour chaque enlèvement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et 3 voix contre :

- **Approuve** les adaptations du service de collecte des encombrants en porte à porte à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Approuve** l'application des tarifs pour l'enlèvement d'encombrant, pour l'année 2025, selon les modalités indiquées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 37
CONTRE : 3
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024**

Le Président,

Carrefour de
l'Épinette

19550

Lapleau

05 55 27 69 26

Charles FERRÉ